



**Conseil Economique
et Social**

Distr.
GENERALE

E/CN.4/1989/67
8 février 1989

Original : FRANCAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Quarante-cinquième session
Points 19 et 22 de l'ordre du jour

**RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION DE LA LUTTE CONTRE LES MESURES
DISCRIMINATOIRES ET DE LA PROTECTION DES MINORITES SUR
LES TRAVAUX DE SA QUARANTIEME SESSION**

**APPLICATION DE LA DECLARATION SUR L'ELIMINATION DE TOUTES
LES FORMES D'INTOLERANCE ET DE DISCRIMINATION FONDEES
SUR LA RELIGION OU LA CONVICTION**

Note verbale datée du 8 février 1989, adressée au Secrétariat des
Nations Unies par la mission permanente de l'Albanie
auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

La mission permanente de la République populaire socialiste d'Albanie auprès de l'Office des Nations Unies à Genève présente ses compliments au Secrétariat des Nations Unies et a l'honneur de lui communiquer ci-joint des renseignements sur la démocratie socialiste, les droits et les libertés dont jouissent les citoyens en République populaire socialiste d'Albanie (voir annexe) */.

La mission permanente de la République populaire socialiste d'Albanie auprès de l'Office des Nations Unies à Genève saurait gré au Secrétariat des Nations Unies de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente note et de son annexe dans la version intégrale à la Commission des droits de l'homme.

*/ Document paru à New York sous la cote A/43/354.